



Mobilité

Ecoute

Solidarité

Participation

Disponibilité

Inclusion

Et si vous utilisiez le service PAM pour vous rendre aux activités ?

Le service PAM (Pour Aider à la Mobilité) est un service public de transport à la demande qui vise à faciliter les déplacements des personnes qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun.



@undraw

C'EST QUOI ?

Le service PAM (Pour Aider à la Mobilité) est un service public de transport à la demande qui vise à faciliter les déplacements des personnes qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun. Il est dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR), aux personnes en situation de handicap (utilisant un fauteuil roulant) et aux personnes âgées. Les transports se font dans toute l'Ile-de-France pour un trajet de plus de 500 mètres et jusqu'à 50 kms ou plus.

POUR QUI ?

Les personnes à **mobilité réduite (PMR)**, en **situation de handicap** et les personnes âgées, résidant en Ile de France :

- évaluées en catégories **GIR niveaux 1 à 4** (Groupe Iso-Ressources mesurant la **perte d'autonomie d'une personne âgée**) (notification MDPH attribuant l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et précisant le classement **GIR (1 à 4)** à fournir lors de l'inscription).
- ou en possession d'une « **Carte Mobilité Inclusion** » (CMI) mention « **Invalidité** » (avec un taux d'incapacité de 80 % ou plus) (à fournir lors de l'inscription).
- ou en possession d'une **ancienne carte d'invalidité** (avec un taux d'incapacité de 80 % ou plus) valable seulement jusqu'au 31 décembre 2026 (à fournir lors de l'inscription).
- ou en possession d'une **carte de stationnement** (double barre) **délivrée par l'ONAC**, Office National des Anciens Combattants (à fournir lors de l'inscription).

COMMENT ?

L'utilisation du service est soumise à une inscription préalable obligatoire et gratuite, sur internet ou par courrier, auprès du centre de services PAM.

Le dossier d'inscription, s'il est complet, est traité dans les 7 jours à compter de la réception de la demande.

La tarification du service est progressive de 2 € à 14 € en fonction de la distance du trajet. A titre indicatif, un déplacement < 15 kms est facturé 2,00 €.

En savoir plus sur le service PAM Francilien :

Par téléphone au 0 800 00 18 18 ou par mail : contact@pam.iledefrance-mobilites.fr

Consulter les conditions d'utilisation du service PAM : <https://pam.iledefrance-mobilites.fr/cgu>